



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°307 DU 28 FEVRIER AU 6 MARS 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit: au moins 7 personnes tuées dont 3 cadavres retrouvés, 2 victimes de VSBG, 1 personne torturée et 2 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 2 nouveau-nés tués.

Des membres de la milice Imbonerakure, des poli-

ciers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des cas de faits sécuritaires, de la justice et de la gouvernance ont été relevés dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III. DE LA GOUVERNANCE

IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.2. DES INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS.....</i>	<i>3</i>
<i>I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES.....</i>	<i>4</i>
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....</i>	<i>5</i>
<i>I.4. DE LA JUSTICE.....</i>	<i>5</i>
<i>II. DE LA GOUVERNANCE.....</i>	<i>5</i>
<i>III. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>5</i>
<i>IV. CONCLUSION.....</i>	<i>6</i>

SIGLES ET ABBREVIATIONS

<i>CNDD-FDD</i>	<i>: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
<i>ECOFO</i>	<i>: Ecole Fondamentale</i>
<i>INSS</i>	<i>: Institut National de la Sécurité Sociale</i>
<i>OPJ</i>	<i>: Officier de la Police Judiciaire</i>
<i>TGI</i>	<i>: Tribunal de Grande Instance</i>
<i>VSBG</i>	<i>: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENTS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 1^{er} mars 2022, vers 8 heures, en face de l'hôtel Sun Safari, au quartier INSS, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Salomon Niyomwungere a été retrouvé dans un caniveau ligoté et emballé dans un sac. Selon des sources sur place, Salomon habitait au quartier Kanga, zone Kinama, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura et était un employé de l'hôpital Prince Régent Charles. Selon les mêmes sources, Salomon Niyomwungere était introuvable depuis la soirée du 27 février 2022, vers 19 heures, après avoir accompagné son ancien camarade de classe qui était venu lui rendre visite chez lui à Kanga. Après, ses voisins ont essayé de le joindre à ses téléphones qui étaient éteints mais en vain.

Une personne tuée en commune Murwi, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 février 2022 indique que dans la nuit du 27 février 2022, sur la colline Mugimbi, zone Ngoma, commune Murwi, province Cibitoke, Eraste Bamvunginya, âgé de 69 ans, a été tué à coups de machettes par des gens non identifiés, à son domicile. Selon des sources sur place, quelques jours avant, un tract menaçant plusieurs personnes accusées de sorcellerie dont Eraste avait été trouvé dans la localité et porté à la connaissance des autorités à la base et communales. Selon les mêmes sources, Eraste Bamvunginya avait saisi les autorités à la base et l'administrateur de la commune Murwi, Melchiade Nzokizwanayo pour leur demander protection. Ces

dernières l'avaient conseillé de quitter la localité pour aller vivre ailleurs mais Eraste ne l'avait pas fait. Le même jour du crime, Jean-Bosco Niragira de la colline Muzenga a été blessé par des gens non identifiés munis des machettes avant d'être secouru et conduit à l'hôpital de Cibitoke puis transféré à Bujumbura pour des soins médicaux.

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntega, province Kirundo

Dans la nuit du 2 au 3 mars 2021, sur la colline Rutagara, zone Mugendo, commune Ntega, province Kirundo, un corps sans vie de Ciza alias Kibaya, âgé de 32 ans, a été retrouvé décapité et éventré près du domicile d'un nommé Sebigo. Selon des sources sur place, à côté du corps sans vie, il y avait des bananes. Selon les mêmes sources, la victime avait passé la journée au centre de négoce Rutagara et vers le soir, il était avec un autre homme de la localité. Sebigo, son fils et une autre personne vivant chez lui ont été arrêtés pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Une personne tuée en commune Murwi, province Cibitoke

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntega, province Kirundo

I.1.2. DES INFANTICIDES ET AUTRES ASSASSINATS D'ENFANTS

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 mars 2022 indique qu'en date du 21 février 2022, dans la brousse, tout près de l'Eglise catholique de Musenyi sur la colline Musenyi, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans un sachet. Selon des sources sur place, ce nouveau-né venait d'être mis au monde par Estella Ndayikeza, âgée de 24 ans, élève en 3^{ème} normale. Selon les mêmes sources, cette dernière a tué son bébé en complicité

avec Léonidas Havyarimana, âgé de 36 ans, marié et père de 3 enfants qui a engrossé la fille. En date du 27 février 2022, Estella Ndayikeza et Léonidas Havyarimana ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de la commune Nyabiraba.

Un fœtus tué en commune et province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 février 2022 indique qu'en date du 27 février 2022, vers 23 heures, Cheilla Nintije, âgée de 18 ans, cultivatrice résidant sur la colline Nyavyamo, commune et province Bururi a forcé un avortement

d'un fœtus de 7 mois. Selon des sources sur place, elle a été arrêtée en date du 28 février 2022 par la police à son domicile et conduite au cachot du com-

missariat communal de police à Bururi. Le corps du fœtus a été conduit à la morgue de l'hôpital de Bururi.

1.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Une personne suicidée en commune et province Kayanza

En date du 6 mars 2022, vers 6 heures du matin, sur la colline Musave, zone, commune et province Kayanza, Célestin Niyubahwe, âgé de 30 ans, s'est suicidé. Selon des sources sur place, les mobiles de ce suicide sont liés aux conflits familiaux qui existaient entre cet homme et son épouse. Selon les mêmes sources, quatre mois avant cet incident, sa femme avait abandonné la famille en emportant avec elle tous les biens de la famille. Célestin

Niyubahwe a laissé un testament aux membres de sa famille indiquant le motif de son suicide.

Une personne suicidée en commune et province Kayanza

En date du 5 mars 2022, vers 17 heures, sur la colline Mihigo, commune et province Kayanza, Janvier Minani, âgé de 56 ans, s'est suicidé. Selon des sources sur place, depuis octobre 2021, cet homme souffrait d'une maladie rare et il avait commencé à prendre des stupéfiants.

1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une femme battue en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 2 mars 2022, dans la nuit, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, vers 21 heures, Edouard Nkunuzumukama, âgé de 62 ans, enseignant, membre du parti CNDD-FDD, a tabassé sa femme, enseignante nommée Ngeso, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 49 ans, l'accusant de prostitution. Selon des sources sur place, il a fait sortir sa femme et sa fille la nuit après être rentré ivre et il a même démoli les portes de la maison, a chambardé toutes les affaires de la maison en renversant les récoltes de maïs dans la boue. Selon les mêmes sources, la femme avait porté plainte auprès des chefs de colline et même chez l'administrateur communal qui les a réconciliés

mais cette réconciliation n'a pas duré.

Une fille violée en commune et province Rutana

En date du 28 février 2022, au chef-lieu de la commune et province Rutana, D.I., âgée de 14 ans, travailleuse domestique chez Chantal, OPJ du commissariat communal de Rutana, a été violée par Thacien Minani, âgé de 44 ans, policier de ce même commissariat. Selon des sources sur place, la fillette amenait un bébé à sa mère, OPJ Chantal pour l'allaitement quand elle a été violée par ce policier. Celui-ci a été attrapé en flagrant délit et a été arrêté tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Rutana pour y bénéficier des soins médicaux.

1.2.2. DES PERSONNES TORTUREES

Un membre du parti CNDD-FDD torturé en commune Shombo, province Karuzi

En date du 28 février 2022, sur la colline Butwe, zone Nyarurambi, commune Shombo, province Karuzi, vers 22 heures, un prénommé Elie, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 48 ans, a été tabassé par Gérard Ndayisenga et Emmanuel Ngendakubwayo, tous les deux âgés entre 40 ans et 45 ans, tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, Elie était avec Désiré Havyarimana, âgé de 27 ans, aussi membre du même parti dans un cabaret en train d'étancher sa soif quand il a

vu ces deux membres de la milice Imbonerakure. Elie a dit : « voilà les bérets rouges arrivent » et ces Imbonerakure ont sauté sur lui et l'ont tabassé à coups de bâtons qu'ils avaient et lui ont pris une somme de 42.600 fbu qu'ils ont donné à un cabaretier pour les confisquer. En date du 1^{er} mars 2022, Elie a porté plainte chez un OPJ qui a convoqué les deux présumés auteurs et ce cabaretier. Ces deux membres de la milice Imbonerakure ont été infligés une amende de 50.000 fbu et ont été détenus au cachot pendant de deux jours tandis que le cabaretier a été infligé une amende de 100.000 fbu.

I.3. DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Deux personnes arrêtées en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 28 février 2022 indique qu'en date du 27 février 2022, vers 19 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Antoine Ruffyiri, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 47 ans, résidant sur cette colline, a été arrêté et détenu au cachot du poste de police. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir acheté des matériaux de construction (des tubes et des tôles) volés par un veilleur de l'ECOFO Buhiga III et ces matériaux

étaient destinés à la construction des toilettes de cette école. Selon les mêmes sources, lors d'un interrogatoire chez un OPJ, ce veilleur qui a été aussi arrêté, a accepté qu'il ait vendu seulement 4 tubes qu'il avait reçus du directeur de cette école, Landry Munezero, représentant communal de la milice Imbonerakure à Buhiga. Ce veilleur a indiqué que ce directeur venait pendant la nuit avec une garde des membres de la milice Imbonerakure, ouvrait un stock de matériaux et en emportait autant qu'il voulait.

I.4. DE LA JUSTICE

Un policier condamné à 27 ans de servitude pénale en province Rutana

En date du 1^{er} mars 2022, au chef-lieu de la province de Rutana, Thacien Minani, âgé de 44 ans, policier du commissariat communal de Rutana a été

auditionné par le TGI Rutana dans un jugement en flagrance. Selon des sources sur place, ce policier qui venait d'être attrapé en flagrant délit en train de violer une fillette, âgée de 14 ans, a été condamné à 27 ans de servitude pénale par ce TGI.

II. DE LA GOUVERNANCE

Mouvement de grève des commerçants en commune et province Makamba

Du 3 au 4 mars 2022, des commerçants du marché du chef-lieu de la commune et province Makamba ont mené un mouvement de grève contre la hausse des taxes imposées par l'administration de la commune Makamba. Selon des sources sur place, depuis la matinée du 3 mars 2022, tous les kiosques ont été fermés par leurs propriétaires pour dénoncer cette hausse des taxes passant de 200 à 300 fbu par jour et de 3000 fbu à 5000 fbu par mois. A ces taxes

journalières et mensuelles, s'ajoute une taxe annuelle de 20 mille fbu pour les kiosques métalliques de l'intérieur du marché et 40 mille fbu pour les kiosques construits en briques du pourtour de ce marché. En plus de toutes ces taxes, ils ont été obligés de payer 3000 fbu pour la société de gardiennage du marché Rukangantare alors que dans d'autres marchés ces frais ne dépassent pas 1000 fbu par mois. Selon les mêmes sources, ces commerçants se plaignent de ces décisions de hausses de taxes par des autorités sans les consulter.

III. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Des champs de cultures détruits par des pluies en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 28 février 2022, sur les collines de Murago et Ngogo de la commune Muhuta, province Rumonge, des pluies diluviennes mêlées de grêle ont endommagé 140 hectares de maïs, 120 hectares de pommes de terre, 2,4 hectares de blé, 2 hectares de haricot et 1 hectare de patates douces. Selon l'administrateur communal, Domitille Ntunzwenimana qui a présenté ce bilan, en date du 1^{er} mars 2022, à côté de ces dégâts causés, il y a eu 140 ménages constitués de plus de 900 personnes qui ont été victimes de ces intempéries. Ces intempéries se sont aussi étendues sur une partie de la colline Musinzira, commune Mukike, province Bujumbura rural.

Cinquante-cinq pirogues détruites par des vents sur les plages de la province Rumonge

En date du 2 mars 2022, en province Rumonge, des vents violents ont détruit cinquante-cinq pirogues des plages Gitaza, Magara et Kagongo. Selon Gabriel Butoyi, président de la Fédération des Pêcheurs et Fournisseurs de Poissons au Burundi, ces vents violents ont détruit 15 pirogues de la plage de Gitaza, 25 pirogues de la plage Magara et 15 pirogues de la plage Kagongo. Selon Gabriel, aucune perte en vies humaines n'a été enregistrée. Selon des sources sur place, cet incident s'est passé entre 15 heures et 16 heures alors que les pêcheurs se préparaient à entrer dans le lac Tanganyika pour la pêche.

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux faits sécuritaires, à la justice et à la gouvernance dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.